

personnes déplacées à cause du conflit. Malgré des efforts du gouvernement pour fournir une assistance à ces personnes dans le nord, plusieurs d'entre elles font face à des conditions de vie très précaires. Les impératifs liés aux questions de sécurité ont eu des effets négatifs sur les droits de la personne. Ainsi, de nombreux observateurs ont constaté une détérioration de ces droits (détentions arbitraires, harcèlement, cas de viols). Une préoccupation majeure des intervenants en matière de droits de la personne reste l'usage très répandu que fait le gouvernement des lois d'exceptions (règlements d'urgence, loi sur la prévention du terrorisme). Cependant, il faut souligner qu'au cours de l'offensive des forces gouvernementales on a noté une volonté d'éviter ou du moins de minimiser les pertes parmi la population civile. Dans l'état actuel des choses au Sri Lanka, le défi le plus grand auquel doit faire face le gouvernement est celui de trouver une solution pacifique à un conflit qui n'en finit plus.

Tout en reconnaissant que beaucoup reste à faire pour que le gouvernement assure une meilleure protection des libertés civiles, il faut souligner que de son côté la performance du LTTE en matière des droits de la personne demeure inacceptable. Le LTTE a continué sa guérilla contre le gouvernement, utilisant comme combattants des enfants de 13 ans. Par ses attaques contre les villages isolés, ses actions terroristes aveugles contre les populations civiles à Colombo et ailleurs, à cause de ses activités d'extorsion et les enlèvements, cette organisation continue d'être une source de préoccupation majeure en ce qui concerne les violations des droits de la personne.

### POSITION CANADIENNE

Depuis le milieu des années 1980, le Canada a été au premier plan en ce qui concerne la promotion des droits de la personne au Sri Lanka. Nous avons travaillé de façon constructive avec les différents organismes voués à la défense de ces droits dans ce pays. Nous n'avons pas hésité à soulever cette question devant les différents fora des Nations Unies intéressés par ce sujet. Au niveau bilatéral, afin de souligner notre position, nous avons cessé notre aide bilatérale pour le diriger via les ONGs. Le gouvernement canadien ne manque pas une occasion pour rappeler aux autorités sri lankaises notre politique sur les droits de la personne. D'ailleurs, cette question fut abordée par le ministre Axworthy lors de la visite au Canada en novembre dernier du ministre de la justice du Sri Lanka. Elle fut à nouveau soulevée au cours d'entretiens récents que notre Haut Commissaire à Colombo a eu avec des membres du gouvernement sri lankais.

Le Canada demeure préoccupé par la poursuite du conflit ethnique au Sri Lanka et par ses conséquences négatives sur les droits de la personne. Tout en notant les efforts du gouvernement du Sri Lanka pour mettre en place les mécanismes de protection des droits de la personne, nous l'invitons à prendre les moyens pour assurer que ces mécanismes fonctionnent adéquatement et de façon indépendante. Il est essentiel que toutes les parties au conflit respectent les droits de la personne dans l'ensemble du pays.

Nous sommes convaincus qu'il faut continuer à être vigilants afin que la question des droits de la personne reste une priorité pour le gouvernement. Nous l'encourageons à poursuivre inlassablement ses efforts pour arriver à une solution pacifique du conflit qui tienne compte des intérêts de l'ensemble de la population. Nous sommes d'avis qu'il faut maintenir la pression sur le LTTE afin qu'il cesse ses activités terroristes et se rende à l'idée qu'il doit négocier de bonne foi.